

REGLEMENT PARTICULIER



1) Présentation :

-Les Motos-clubs d'Ambérieu-en-Bugey et de Vaux-en-Bugey organisent les 2 & 3 Juillet 2022 une démonstration de motos anciennes et side-cars anciens sur le tracé de la RD77A reliant Bettant à Vaux en Bugey. Celle-ci sera fermée à la circulation de 7h00 à 19h00. Cette démonstration ne donnera lieu à aucune mesure de temps ni aucun classement. L'entrée des visiteurs et spectateurs est gratuite. Elle se déroulera sur un parcours de long de 1km 200 et large de 4 à 6m

2) Participants :

-Les participants devront se conformer aux prescriptions des Arrêtés Municipaux et Préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement.

-Ils devront être en possession du permis de conduire correspondant aux véhicules engagés et justifier d'une assurance en Responsabilité Civile (voir article ci-dessous)

-Le nombre de participant est limité à 150 pilotes.

3) Véhicules :

-Les engagements sont ouverts aux motocyclettes et aux side-cars de tourisme ou de compétition. L'antériorité de construction est fixée au 31/12/1983. L'organisateur se réserve néanmoins le droit d'engager un véhicule plus récent si celui-ci présente une particularité technique, un intérêt historique ou une rareté.

4) Engagements :

-Les participants seront admis par ordre d'inscription.

-Les inscriptions se font par correspondance et seront closes le Samedi 25 Juin .

- Les frais d'engagements sont de 40 Euros par moto et de 50 Euros par side-car. Ils comprennent le droit d'engagement, un tee-shirt (deux pour les sides) et une plaque numérotée.

-Pour des raisons d'organisation, aucun choix de numéro ne sera possible.

-Tout dossier d'engagement incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné au participant.

5) Assurance :

-L'organisation ayant souscrit une assurance « responsabilité civile organisateur » pour cette manifestation, les concurrents devront donc être couverts de manière individuelle en responsabilité civile, conformément à l'article L211-1 du code des assurances :

-Le véhicule est assuré. Il appartient dans ce cas au concurrent de vérifier auprès de sa compagnie qu'il est bien assuré en RC pour ce type de manifestation et de joindre **un justificatif (copie de carte verte + attestation assureur)** au dossier d'engagement.

6) Contrôle administratif et technique :

Les contrôles auront lieu de 14h à 18h le samedi 2 Juillet et de 7h00 à 9h00 le dimanche 3 Juillet.

-Contrôle administratif : il sera demandé au participant de présenter le permis de conduire correspondant au véhicule engagé, l'attestation d'engagement qui sera transmise en confirmation de l'engagement ainsi que le justificatif d'assurance (voir article ci-dessus).

-Contrôle technique : les organes de sécurité du véhicule seront vérifiés afin de s'assurer de leurs bons fonctionnements. Un véhicule pourra se voir refuser le départ s'il est jugé non-conforme aux règles de sécurité fixées par les organisateurs. Les équipements de sécurité suivants : casque homologué, bottes, blouson, gants, pantalon moto, sont obligatoires pour le concurrent. Il pourra se voir refuser le départ si sa tenue est jugée non-conforme aux règles de sécurité fixées par les organisateurs.

7) Publicité :

Les concurrents s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

8) **Réclamations et discipline :**

- Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise et chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs sous peine de se voir refuser un départ.
- Cette manifestation restant conviviale et ayant pour but de réunir les amoureux de motos anciennes, tout débordement envers un organisateur, commissaire, concurrent, spectateur ou tout comportement irrespectueux ou jugé dangereux ne sera accepté.

9) **Recommandations et sécurité sur le tracé :**

- Un concurrent se faisant rattraper par une machine plus rapide devra immédiatement la laisser passer.
- En cas de problème : informer immédiatement les commissaires de piste.
- Le carburant est à la charge du concurrent.
- Le respect de tous ces articles contribuera au bon déroulement de cette 8^{ème} Montée.
- La sécurité sur le tracé sera effectuée par des commissaires munis de drapeaux réglementaires, de radios et d'extincteurs.

10) **Horaires et déroulement :**

- Samedi 2 Juillet à partir de 14h00 : Diverses expos de motos et voitures anciennes, diverses animations et quelques surprises vous feront passer une très belle après-midi. Le soir, des repas complets seront proposés dans une ambiance chaleureuse et conviviale au tarif de 12 Euros avec possibilité de réservation sur le bulletin d'engagement. Un concert assurera l'ambiance. Une buvette sera ouverte dès 14h00 jusqu'au Dimanche soir avec possibilité de se restaurer. Le parc-coureur permettra facilement de passer la nuit sur place.

- Dimanche 3 Juillet 2020 : Les montées s'effectueront de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Un départ sera donné toutes les 20 à 30 secondes et le retour au point de départ se fera uniquement après le passage des véhicules de direction de course sur la ligne d'arrivée et entre celles-ci.

11) **Localisation :**

- Bettant se trouve à 2 kms d'Ambérieu-en-Bugey et à 10 kms de la sortie n° 8 de l'autoroute A42 (Axe Lyon-Genève)
- L'itinéraire jusqu'à la côte sera fléché à l'avance et ce à partir de toutes les possibilités de votre arrivée à Ambérieu-en-Bugey (très facile d'accès).

PENSE-BETE :

(Les dossiers d'engagements ne seront validés qu'une fois complets)

- Bulletin d'engagement rempli, daté et signé
- Règlement de la montée daté et signé
- Règlement par chèque à l'ordre de l'« **ASMB** » (engagements + repas)
- Une enveloppe à vos nom et adresse et affranchie si vous n'avez pas d'adresse mail pour l'attestation d'engagement

- } Copie de l'attestation d'assurance RC du véhicule pour démonstration historique
- } Copie de la carte verte d'assurance du véhicule

J'atteste sur l'honneur avoir pris de connaissance du règlement de la manifestation et en particulier de l'article 5 portant sur l'obligation du concurrent de justifier d'une assurance en responsabilité civile.

Signature du concurrent précédée de la mention « lu et approuvé » :

